



Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes

SECTION
Petite
Enfance

6, rue Pierre Ginier 75018 PARIS
Supapfsu.pe@gmail.com
Tél : 06.29.12.02.48 Ligne directe : 01.44.70.12.82
le blog : www.supap-fsu.org



Le SUPAP-FSU de la Petite Enfance se mobilise pour l'égalité femme/homme Le 8 MARS 2022

Nous voulons de vraies avancées pour la santé au travail des femmes :

- Avec une reconnaissance de la forte charge émotionnelle dans nos métiers liée à l'accueil des familles et des enfants engendrant des risques psychosociaux
- Avec la reconnaissance de la pénibilité liée à l'exposition au bruit engendrant de la fatigue, du stress, une baisse de la concentration, des troubles du sommeil, des problèmes auditifs
- Avec une reconnaissance des maladies Professionnelles (TMS, troubles musculo-squelettiques), telles que les pathologies des articulations, du canal carpien...

La DFPE est chaque année la Direction où le personnel consulte le plus le SAM (*service d'aide médico-psychologique*) pour des raisons de souffrance au travail!

C'est majoritairement dans les métiers féminins que l'on retrouve le plus ce type de maladies (anxiété, dépression, burn out).

Le tableau des sujétions ne reconnaît pas toutes ces pénibilités liés aux métiers de la petite enfance. Ce secteur à prédominance féminine est très majoritairement en-dessous des niveaux de sujétion en comparaison d'autres secteurs majoritairement masculin.

Nous dénonçons les inégalités salariales entre femmes et hommes à la Ville de Paris :

Des disparités salariales encore très importantes avec notamment plus de femmes dans les tranches de salaires les moins élevés et plus d'hommes dans les tranches de salaires les plus hautes, des primes plus importantes et plus nombreuses dans les filières masculines, plus de contrats précaires dans les métiers occupés par des femmes.

Le SUPAP-FSU se mobilise pour :

- La réduction du temps de travail avec la reconnaissance de la pénibilité psychique des métiers principalement occupés par des femmes et l'octroi d'heures/jours de sujétions supplémentaires
- Un plan de prévention des violences sexistes et sexuels au travail et la reconnaissance en accident de travail
- L'acquisition d'une journée d'ASA pour les personnes souffrant de règles douloureuses et abondantes et de toutes pathologies liées aux menstruations
- Le remplacement effectif de tous les congés maternité
- Des carrières non discriminatoire liées à la maternité
- Une expertise sur la santé au travail dans les secteurs féminins



Disponible sur :
www.supap-fsu.org

